

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

Séance du 08/11/2004

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATION N°
Point 1: Approbation des Comptes Rendus 1-1 Approbation du compte rendu du 14 juin 2004	Le Compte rendu est approuvé.	DAG	
Point 2: Recherche 2-1 Proposition du prélèvement des frais généraux sur les contrats de recherche gérés par l'UPS hors UMR	La proposition d'harmonisation du prélèvement pour frais de gestion sur les contrats de recherche gérés par l'Université Paul Sabatier à 8% est adoptée.	DRRE	2004/11/290
Point 3: Statuts 3-1 Adoption et modifications des statuts du SIREMIP (ce point nécessite la majorité des 2/3 des membres du conseil) 3-2 Modification des statuts de la faculté de médecine Rangueil	Ce point est reporté faute de quorum.	DAG	
4-0 Critères de neutralisation	Le tableau des critères de neutralisation est approuvé. Ces règles sont applicables dès l'exercice 2004.	Division du budget DAFAG	2004/11/294
Point 4: Finances 4-1 Demande d'admission en non valeur des créances irrécouvrables	La demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse pour un montant de 6882,34 € de l'agent comptable est approuvée.	AC	2004/11/291
4-2 Décisions Budgétaires Modificatives	Les Décisions Budgétaires Modificatives de transfert et de rattachement sont approuvées.	DAFAG Division du Budget	2004/11/293
4-3 Don des Laboratoires GABA au profit de la Faculté de Chirurgie Dentaire	Le don des laboratoires GABA d'un montant de 7653 € au profit de la Faculté de Chirurgie Dentaire est accepté.	AC Division du Budget DAFAG Faculté de Chirurgie Dentaire	2004/11/292

Point 5: Conventions	La convention entre l'UPS/IUT A et le Syndicat Mixte du Sud du Tarn relative à l'Avenant n°1 pour l'année 2004/2005 est approuvée, Les conventions entre l'UPS/IUT A et le Pôle Universitaire Européen relatives aux formations en langues n° 23 C (2003/2004) et n° 35 C (2003/2004) sont approuvées, La convention entre l'UFR PCA et l'INSA concernant la mise à disposition de Mme ALAUX Florence (UFR PCA) est approuvée, La convention entre l'UFR PCA et l'ENSICA relative à la mise à disposition de M. DUFRESNES Xavier est approuvée, La convention entre l'UPS/UFR STAPS et le Comité d'Etablissement de la Région SNCF, relative à l'utilisation d'une salle d'Arts Martiaux, La conventions entre l'UPS et l'INSA pour l'accueil d'étudiants étrangers inscrits à l'INSA dans le cadre de leurs études (ERASMUS) est approuvée, La conventions de co- habilitation du Master « Coopération dans les Sciences du Traitement de l'Information » avec l'Université Libanaise est approuvée	DAG AC	2004/11/295-1 2004/11/295-2 2004/11/295-3 2004/11/295-4 2004/11/295-5 2004/11/295-6 2004/11/295-7
5-1 Conventions en vote bloqué (bureau le 19/10/04)			
5-2 Conventions discutées en Conseil d'Administration	Les onze conventions entre l'UPS (IUT A) et la Chambre d'Agriculture du Gers, le CTCPA, le LEGTA Beaulieu-Auch, le LEGT Le Garros, l'Institut St Christophe et l'EPLEA/CFPPA de Toulouse-Auzeville, organisant le partenariat pédagogique concernant le Département Génie Biologique Auch (IUT A) sonr adoptées. La convention entre l'UPS/UFR STAPS et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et du Sport, et la Ligue Midi-Pyrénées de Football, concernant la Coopération pour préparer les étudiants de l'UFR STAPS au Brevet d'Etat de Football est approuvée. Convention entre l'UPS/UFR STAPS et l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP), relative aux modalités de fonctionnement de la deuxième année de Licence STAPS au titre de la formation continue délocalisée à Agen sur le site de l'ENAP est approuvée.	DAG AC	2004/11/296-1 2004/11/296-2 2004/11/296-3
Point 6: Primes de Charge Administrative			
6-1 Réévaluation des taux maximums	Les taux maximums suivants ont été approuvés: Vice Président : 6500€ Directeurs et Doyens 6000€, directeurs de Services Communs 4500€ Directeurs adjoints 2500€		
7-0 Motion sur le logement étudiant	La Motion sur le logement étudiant est adoptée par le Conseil d'administration.	Cabinet DVE	2004/11/289

Point 7: Scolarité 7-1 Modalités de Contrôle des Connaissances - Modifications et Masters	Les Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année 2004-2005 sont adoptées.	Scolarité	2004/11/297
7-2 Demandes de dérogations d'ouverture	Le dérogations d'ouverture proposées par le CEVU sont approuvées. Une lettre sera envoyée aux directeurs de composantes pour leur préciser les nouvelles règles d'ouverture des parcours, ces règles seront appliquées pour les décisions d'ouverture 2005-2006. Une lettre circulaire sera également envoyée aux responsables de diplôme.	Scolarité Mme PRADIN	2004/11/299
7-3 Prix	Les prix de Thèses (2002-2003) des Facultés de Médecine (Rangueil et Purpan), les prix de fin d'année (2003-2004) 1er et 2ème cycle de la Faculté de Médecine de Rangueil., les prix de fin d'année (2003-2004) 1er et 2ème cycle de la Faculté de Médecine de Purpan, les prix de fin d'année (2003-2004) de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques, le prix Interfimo année 2004 de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques sont approuvés.	Scolarité (pour diffusion)	2004/11/300

Toulouse, le 16 novembre 2004

Le Président de l'Université

Professeur Jean-François SAUTEREAU